



Visa long sejour France pour conjoint etranger

Par **albeil**, le **30/11/2012** à **01:26**

Bonjour, rn nje suis de nationalite francaise et je dois bientot me marier en France avec une personne de nationalite malaisienne. rn rnMa femme doit venir en France pour le mariage sous visa Schengen. rn rnQuelles sont les demarches a entreprendre pour que ma future epouse puisse obtenir un visa long sejour et est il possible de les entreprendre avant que l on soit officiellement maries ou alors faut il se marier d abord et auquel cas est il possible d effectuer ces demarches a partir de la France ou cela implique t il un retour dans le pays d origine? rn rnMerci

Par **AlexanderVas95**, le **30/11/2012** à **14:42**

Bonjour, rnAvez-vous effectué des recherches sur internet au moins? rnSi votre amie est entré en France sans visa elle sera obligé de retourner dans son pays prendre un visa lon séjour. rnPour la démarche à la Préfecture, elle devra fournir le livret de famille + acte de mariage donc Oui vous ne pourrez le faire qu'après le mariage. rnSans oublier qu'il faut au minimum 6 mois de vie commune + preuves tangibles à vos 2 noms (compte joint+ edf à vos 2 noms datant de 6 mois au moins). rnPour le reste allez retirer un dossier de régularisation à la Préfecture, mais parfois les Préfectures ne vous le donnent pas facilement, il faut insister.